

La CRE tire les leçons de la grande panne électrique du 4 novembre 2006

LE MONDE | 09.02.07 | 14h57 • Mis à jour le 09.02.07 | 14h57

La commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié, jeudi 8 février, son "rapport d'enquête" sur la panne qui a privé d'électricité 15 millions d'Européens (dont 5 millions de Français) le 4 novembre 2006. Elle provient, selon elle, de "*manœuvres inappropriées*" des gestionnaires des réseaux allemands de lignes à haute tension, après la coupure volontaire de l'une d'elles dans le nord de l'Allemagne.

Cette mise hors tension a entraîné une surcharge sur d'autres lignes et une scission du réseau européen en trois zones. Alors que le système doit être équilibré en permanence, l'ouest du continent a subi un déséquilibre entre une consommation trop forte et une production trop faible, qui a entraîné des délestages automatiques dans l'Hexagone.

Les règles de sûreté du réseau de transport de l'électricité français ont bien fonctionné, ce qui a permis d'éviter le pire. "*Elles mériteraient d'être généralisées à l'échelle européenne*", souligne la CRE, qui regrette que les enseignements de la panne de septembre 2003 en Italie n'aient pas été tirés.

Le régulateur constate que le 4 novembre, "*les disparités dans le contrôle du niveau de sûreté d'exploitation du réseau*" se sont conjuguées à un "*manque de coordination entre les gestionnaires de réseau de transport*" d'électricité des différents pays. Entre ces pays, les règles de sécurité sont "*juridiquement non contraignantes, imprécises et sujettes à interprétation*". **Les conséquences de la panne ont été "aggravées" par le "caractère aléatoire" des déconnexions et reconnexions des éoliennes au réseau.**

La CRE juge "*urgent de renforcer la sûreté du réseau européen en instaurant de nouvelles règles techniques harmonisées et juridiquement contraignantes*". Alors que la production à partir des éoliennes s'accroît, **elle demande que les gestionnaires des flux d'électricité disposent "de meilleures informations en temps réel" sur l'utilisation des "moulins à vent"**.

Jean-Michel Bezat